

C.A.C.E.S. R486

Groupe B – 1B/3B

Utilisation de nacelle à élévation multidirectionnelle

Formation initiale

<u>Durée</u>	3 journées – 21 heures
<u>Objectif général</u>	Etre en capacité à utiliser une plateforme élévatrice
<u>Objectifs</u>	Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none">- Une plateforme à élévation multidirectionnelle avec déplacement admis en position repliée uniquement (Cat B, type 1)- Une plateforme à élévation multidirectionnelle avec déplacement admis en position haute, commandée depuis la plateforme (Cat B, type 3)
<u>Public</u>	Toute personne devant posséder son permis C.A.C.E.S. ®
<u>Pré-requis</u>	Être âgé d'au moins 18 ans. Parler et comprendre la langue française. Être reconnu apte médicalement. Pour les sessions interentreprises, il est souhaitable d'être titulaire du permis B.
<u>Sanction</u>	Attestation. Certificat d'Aptitude à la Conduite en toute Sécurité R486 groupe B validité : 5 ans

PROGRAMME

La législation et la profession

- Conditions à remplir pour exercer la profession de conducteur de nacelle
- Législation en vigueur
- Responsabilités pénales
- Responsabilités et qualités du conducteur

La sécurité

- La sécurité dans l'entreprise
- Les consignes de conduite, de circulation et de stationnement en entreprise
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- La stabilité de la nacelle
- Le centre de gravité
- Les pictogrammes de sécurité

La technologie de la nacelle

- Les différents types de plates formes élévatrices : axe vertical, bras télescopique, à ciseaux
- Classification des différentes catégories de PEMP
- Les organes de la nacelle
- La batterie d'accumulateurs
- Les circuits hydrauliques
- La maintenance de premier niveau
- Translation en position haute, conduite depuis la plate forme de travail
- Translation en position transport
- Manœuvres de sauvegarde

Partie pratique

Utilisation des nacelles

- Vérification de l'adéquation de la nacelle à l'opération de manutention envisagée
- Prise de poste : Check list
- Adéquation, choix de la nacelle correspondant
- Contrôle visuel de la PEMP
- Contrôle du fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Protection de la zone
- Contrôle des gestes de commandement
- Positionnement de la plate forme à un emplacement de travail
- Mise en station
- Déplacement le long d'une surface plane verticale
- Manœuvres de sauvegarde
- Positionner la PEMP à son lieu de stationnement, réaliser la mise en sécurité
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- Fin de poste

Tests

Test théorique : évaluation des connaissances théoriques (commun à toutes les catégories d'engin)

Test pratique : évaluation des connaissances pratiques (une évaluation par groupe)

A1 I3 - PEMP représentatives de leur catégorie

Les épreuves pratiques des CACES® R.486 doivent être réalisées sur des PEMP dites « représentatives de leur catégorie ».

Les PEMP représentatives pour chaque catégorie sont les suivantes :

CACES® R.486	TYPES DE PEMP	CARACTÉRISTIQUES MINIMALES NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES
A	PEMP de type 1 groupe A ET	Haut. de plancher ≥ 5 m Avec stabilisateurs manuels amovibles
	PEMP de type 3 groupe A	Haut. de plancher ≥ 9 m
B	PEMP de type 1 groupe B ET	Haut. de plancher ≥ 6 m Déport ≥ 4 m Avec stabilisateurs
	PEMP de type 3 groupe B	Haut. de plancher ≥ 9 m Déport ≥ 6 m

Méthodes & moyens pédagogiques

Animateur

expérimenté

Moyens pédagogiques

Ordinateur portable – Vidéoprojecteur – Mises en situation pratique (environnement électrique) – Livret pédagogique

Support pédagogique

Mémo format illustrés

Modalités d'évaluation des acquis

Contrôle connaissances :
Evaluation des connaissances selon la grille d'évaluation certificative du référentiel

Evaluation des connaissances pratiques correspondant au CACES (selon la grille d'évaluation certificative du référentiel)

Documents délivrés à l'employeur

Attestation. Certificat Aptitude à la Conduite en Toute Sécurité.

Validité du permis :

5 ans.

La formation de renouvellement doit être organisée avant la fin de validité du permis.